

La Balme de Sillingy, le 5 décembre 2024

**DECISION N° 2024-122****Objet : Attribution de lots du marché de travaux d'extension du réfectoire de l'école d'Avully****Le Maire de la commune de La Balme de Sillingy,**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la concurrence a joué correctement ;

DECIDE**Article 1 :**

D'attribuer les lots du marché de travaux d'aménagement des routes des Morzies ; de la Bonasse et des Devins comme suit :

Intitulé du lot	Attributaire	Montant HT
N° 1 Terrassement VRD	GIRAUDON TP MENTHON SAINT BERNARD (74290)	18 888,04 €
N° 2 Démolition maçonnerie	BURDET BATIMENT EPAGNY METZ TESSY (74330)	89 176,19 €
N° 3 Aménagements extérieurs	COLAS France SILLINGY (74330)	8 822,23 €
N° 4 Charpente couverture bardage	LP CHARPENTE ALLONZIER LA CAILLE (74350)	85 800 €
N° 5 Etanchéité	MG ETANCHEITE PERRIGNIER (74550)	3 018,98 €
N° 10 Sols souples	CAZAJOUS DECOR CHATILLON EN MICHAILE (01200)	7 670,77 €
N° 11 Chauffage ventilation sanitaires	SERGE POISSON PRINGY (74370)	82 309,20 €
N° 12 Electricité courants forts et faibles	BEE ANNECY (74960)	24 013,10 €
N° 13 Echafaudages	GPM ECHAFAUDAGE MERY (73420)	5 848,48 €

Article 2 :

Le montant total de ces lots s'élève à 325 546,99 € HT

Article 3 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER



Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu :

De sa réception en Préfecture le 06/12/2024

De sa publication le 06/12/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.